

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.04.13

Présents	20
Pouvoirs	12
Absent Excusé	1

OBJET :

**AUTORISATION DE
SIGNATURE DE
L'ANNEXE A LA
CONVENTION
D'HEBERGEMENT
D'INFRASTRUCTURES
INFORMATIQUES DU
SIGV, RELATIVE AU
COFINANCEMENT
D'UNE BAIE DE
STOCKAGE DES
SAUVEGARDES
IMMUABLES**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 septembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Florian PARIS, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Hervé CAYLA, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, Joseph CASSARO à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Yann PERTUISEL, Catherine BIENFAIT à Christine SICCARDI, Catherine FOULON à Thomas BERGÈRE, Marie-Pierre VITIELLO à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Stéphane PIERRACCINI, Camille GAIDO à Roger MOSSÉ, Philippe CANOBIO à Michèle DECHAUD, Geneviève MARTIN à Hervé CAYLA, Hortense MALLIÉ à Dominique BIECHE, Julien BOULARD à Corinne LE MEUT.

ABSENT EXCUSÉ : René ALBERICCI.

Christine SICCARDI a été élue secrétaire.

Dans le cadre de la convention de la mise à disposition des locaux de la mairie de Bouc Bel Air pour l'hébergement des infrastructures du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV), prévoyant la possibilité de cofinancement de projets d'évolution des infrastructures, la mairie et le SIGV ont lancé un projet d'acquisition d'une baie de stockage pour les données de sauvegardes immuables.

Ce projet fait partie d'un des projets majeurs du plan cybersécurité initié en 2022 avec le SIGV et l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), et consiste à améliorer encore davantage la sécurité des sauvegardes de données de la mairie contre les attaques de type rançongiciel notamment (vol ou chiffrement de données, et restitution en échange d'une rançon).

La convention annexée prévoit donc les modalités de cofinancement et la définition des responsabilités associées, de manière à mener le projet de bout en bout, de l'étude technique, l'acquisition du matériel, la gestion du projet de mise en œuvre, jusqu'à l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure et des données stockées.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230925-23_04_13-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

Le matériel est cédé par la mairie au SIGV, dans le cadre de ses activités informatiques de ce dernier pour le compte de la ville, et est hébergé dans les locaux de la mairie, les données stockées restant propriété de la ville.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de cofinancement jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Sécurité / Nouvelles Technologies
du 13 septembre 2023,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE l'annexe à la convention relative à l'hébergement des infrastructures concernant le cofinancement d'une baie de stockage accueillant les données de sauvegardes immuables.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes aux budgets en cours et à venir.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.